

DGS/B

CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE SELESTAT

COMPTE RENDU SUCCINCT

33E SEANCE ORDINAIRE DU 27 NOVEMBRE 2003 A 19 H

SALLE DE CONFERENCE SAINTE BARBE

Sont présents à la séance sous la présidence du Maire, M. Marcel BAUER,

Les Adjoints au Maire :

Mmes et MM. Jacques MEYER, Geneviève MULLER-STEIN, Guy RITTER, Jean-Pierre WURCH, Robert ENGEL, Jean-Claude DONIUS, Gérard SCHENCK, André KLETHI,

Les Conseillers municipaux délégués :

Mmes et MM. Anne DESCHAMPS-DELLENBACH, Gaby KARL-SCHORN, Dominique EGELE, Benoît ORSONI, Jean-François RAY,

Les Conseillers municipaux :

Mmes, Melles et MM. Marie-Laure KOHLER, Marie-Anne KOENIG, Raymonde GERBER-BRUNSTEIN, Jean-Louis GOLLING, Eric CONRAD, Marie-Paule EGELE, Régine HECHNER, Capucine HUSSER-OTT, Odile WEISS, Elisabeth SCHWAB, Marie KOCH, Jean-Jacques RENAUDET, François SIMON, Marcel BRUNSTEIN, Janine FRIEDEL, Christiane HAMMAN, Jean-Paul STOTZ

A b s e n t e s _____ e x c u s é e s _____ :

Mme Monique SAWAYA qui donne procuration à M. ENGEL

Mme Sonia AMBERG qui donne procuration à M. SIMON

Assistent à la séance :

M. Fabien VISPI, Directeur Général des Services

Melle Hélène PONTIGGIA, Directrice Générale Adjointe des Services

M. Nicolas ERNST, Directeur de Cabinet

Mme Suzanne BIERLING

Sélestat, le 20 novembre 2003

DGS/B

CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE SELESTAT

33E SEANCE ORDINAIRE DU 27 NOVEMBRE 2003 A 19H

SALLE DE CONFERENCE SAINTE BARBE

ORDRE DU JOUR

I. FONCTIONNEMENT DE L'ASSEMBLEE

- A. Désignation du secrétaire de séance
- B. Approbation du procès-verbal de la séance du 30 octobre 2003
- C. Décisions du Maire n° 39 à 41/2003

II. DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

A. FINANCES DE LA COMMUNE

- 1. Décision modificative et de reports du budget 2003
- 2. Orientations budgétaires pour 2004
- 3. Assurance « Dommages aux Biens » : ajustements budgétaires
- 4. Passation d'un avenant de transfert au marché n° 52/2002 passé avec la Société PETITJEAN
- 5. Subvention à l'association INSER-ACTION

- 6 . Subvention au Foyer socio-Educatif du Lycée d'Enseignement Général Technologique Dr Koeberle, participation au jeu « Question pour un Champion »
7. Subvention à la Communauté Israélite de Sélestat
8. Versement de l'indemnité de conseil au comptable de la Ville de Sélestat

B. POLITIQUE FONCIERE ET URBAINE

9. Zone d'aménagement concerté (ZAC) Gare
 - approbation du compte rendu annuel à la collectivité (CRAC) 2002
 - avenant à la concession Société d'Equipement de la Région Mulhousienne (SERM)
10. Présentation du rapport annuel 2002 sur le Service Public de l'assainissement
11. Rétrocession à la Ville des voiries de l'Association Foncière Urbaine Autorisée (AFUA) Spitalwasen
13. Acquisition d'un immeuble place d'Armes/rue des Prêcheurs
14. Cession au SMICTOM d'Alsace centrale d'une parcelle de terrain

C. DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE

15. Parc d'Activités Economiques Nord – Avis du Conseil Municipal sur la cession par la société DARAMIC SA d'un terrain à la société SALM SAS (CUISINES SCHMIDT) et report des droits à résolution

D. ORGANISATION ET FONCTIONNEMENT DES INSTANCES ET DES SERVICES DE LA COMMUNE

15. Désignation d'un nouveau Directeur des Tanzmatten
16. Création d'un emploi contractuel de Chef de projet culturel
17. Création d'un emploi d'Ingénieur

E. DEVELOPPEMENT CULTUREL ET TOURISTIQUE

18. Adhésion de la Ville de Sélestat (Les Tanzmatten) à la carte VITACULTURE
19. Legs à la Ville de Sélestat de divers objets de la succession de Mademoiselle Yvonne STAHL

F. DIVERS

21. Rapport annuel d'activités 2002 de la Communauté de Communes de Sélestat
20. Extension des compétences de la Communauté de communes de Sélestat : Département Universitaire d'Etudes Territoriales
21. Extension des compétences de la Communauté de Communes de Sélestat : Soutien aux activités sportives de haut niveau

I. FONCTIONNEMENT DE L'ASSEMBLEE

Monsieur le Maire, Marcel BAUER, souhaite rendre hommage à Monsieur FINKLER, ancien conseiller municipal et président du SCS, décédé récemment.

Le Conseil Municipal observe une minute de silence à la mémoire de Monsieur FINKLER.

Monsieur le Maire, Marcel BAUER, présente Monsieur Jean-Paul HUMBERT, le nouveau Directeur des Tanzmatten, au Conseil Municipal.

A. Désignation du secrétaire de séance

Monsieur Robert ENGEL est désigné à l'unanimité pour assurer les fonctions de secrétaire de séance.

B. Approbation du procès-verbal de la séance du 30 octobre 2003

Madame Christiane HAMMAN demande que soit rectifié son vote contre le projet de délibération relatif à la réorganisation du service jeunesse.

Adopté – 3 abstentions : Mmes Geneviève MULLER-STEIN, Capucine HUSSER OTT, Janine FRIEDEL et

C. Décisions du Maire n° 39 à 41/2003

Décisions prises en application de la délibération du Conseil Municipal n° 4 du 5 avril 2001 portant délégation de pouvoirs en vertu des articles L 2122-22 et L 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales, exécutoire à compter du 10 avril 2001.

S'agissant de la décision n° 41/2003 relative aux intérêts de la commune dans l'affaire l'opposant à la Société Alsacienne d'Aluminium (SAA) Madame Janine FRIEDEL demande s'il n'aurait pas été préférable de trouver un accord amiable avec la SAA.

Monsieur le Maire, Marcel BAUER, lui répond qu'avant que le permis de construire ne soit délivré, la SAA a été consultée. Par ailleurs, le terrain en question est classée en zone constructible. Dans la mesure où toutes les prescriptions ont été respectées, il n'étaient pas possible de refuser le permis. Si la Ville avait refusé d'accorder le permis de construire au promoteur, ce dernier aurait pu attaqué la décision. La SAA a saisi le Tribunal Administratif pour demander l'annulation du permis de construire et a été déboutée.

II. DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

A. FINANCES DE LA COMMUNE

1. Décision modificative et de reports du budget 2003

Monsieur Jean-Pierre WURCH présente le correctif budgétaire, lequel a pour objectif de procéder aux reprises de crédits et de résultats ainsi qu'à quelques ajustements budgétaires. S'agissant du budget principal, il annonce que le correctif budgétaire proposé comporte 44 K€ d'ajouts de crédits de dépenses en investissement et 310 K€ en fonctionnement. Il inclut également une augmentation des recettes courantes de 147 K€ et se solde par un excédent de 1 670 €. Il précise qu'aucune modification significative n'est apportée aux budgets annexes (eau, SEITA, forêt, Tanzmatten, cimetière).

INTERVENTION DE M BRUNSTEIN

Monsieur le Maire, Marcel BAUER, ne considère pas que l'augmentation de 2% des dépenses de fonctionnement entre le vote du budget et le correctif, soit considérable. S'agissant du Corso Fleuri, il précise que les recettes attendues ces dernières années n'ont pu être réalisées du fait notamment des circonstances climatiques.

Adopté – 7 abstentions MM. Jean-Jacques RENAUDET, François SIMON, Marcel BRUNSTEIN, Mmes Janine FRIEDEL, Sonia AMBERG, Christiane HAMMAN, M. Jean-Paul STOTZ

2. Orientations budgétaires pour 2004

Monsieur Jean-Pierre WURCH rappelle que les orientations budgétaires permettent de définir les grands objectifs de la collectivité et de dégager les moyens permettant de les mettre en oeuvre. Ainsi, les orientations budgétaires permettent de maintenir un niveau d'investissement élevé et d'améliorer les services aux habitants sans pour autant que la pression fiscale ou le recours à l'emprunt ne soient accentués. Il annonce que certaines charges incompressibles sont amenées à évoluer sensiblement. Tel est le cas des frais de personnel qui augmentent de 3,4 %, sous l'effet des renforcements de personnel, des revalorisation des traitements et de l'augmentation des contributions sociales. S'agissant des recettes de la commune, il annonce que les dotations et les compensations versées par l'Etat ne seront que faiblement majorés (+1,67 %). Il ajoute que les bases des impôts locaux ne seront actualisés que de 1,5 % selon le projet de la loi de finances pour 2004. Aussi, dans ce contexte, le maintien d'une marge de financement élevée sans majoration, ni des taux d'imposition des quatre taxes locales, ni de l'appel à l'emprunt, imposent des efforts de maîtrise rigoureux de toutes les autres charges courantes.

Il décline les options et priorités budgétaires pour 2004: non augmentation de la pression fiscale, stabilisation du recours à l'emprunt, maintien d'un niveau élevé d'investissement (5,3 M€), amélioration des épargnes budgétaires, évolution limitée des charges de personnel, gel des charges courantes et subventions aux associations, relèvement des tarifs des services publics de 2 % en moyenne, aliénation de terrains pour un montant de 1,01 M€.

S'agissant de l'emprunt, il précise que l'endettement réel de la Ville est faible et représente, fin 2003, 413 €/habitant alors que la moyenne nationale s'établit à 912 €/habitant. L'enveloppe proposée pour l'équipement reste élevée (303 €/habitant contre 250 €/habitant en moyenne au niveau nationale) par rapport à la moyenne des dernières années. L'amélioration des épargnes budgétaires passent par la maîtrise des charges de fonctionnement. Toutes les épargnes – de gestion, épargne brute et épargne nette – évoluent favorablement. L'évolution des dépenses de fonctionnement est contenue à 1,1%, hors dépenses nouvelles et exceptionnelles. Il précise, par ailleurs, que l'évolution des charges de personnel est limitée à 3,4%, sans tenir compte du transfert de personnel du CCAS vers le service

Jeunesse. L'enveloppe des aides aux associations est gelée par rapport à 2003.

Aussi, la mise en oeuvre de ces options permet de maintenir une marge de financement élevée: 5,8 M€. Il propose de répartir cette marge de financement de la manière suivante : 5,31 M€ consacré à l'investissement, 275 K€ aux dépenses nouvelles et exceptionnelles et 200 K€ aux réserves.

Il rappelle les axes prioritaires de l'action municipale, vers lesquels les investissements les plus importants sont prévus : l'aménagement du Neja-Waj, de la place de la République, du parking ouest et la modernisation du cimetière.

Il évoque les budgets annexes. Le budget annexe des Tanzmatten dégage une capacité d'investissement de 43 K€. Le maintien de l'équilibre budgétaire va nécessiter une subvention du budget principal de 436 K€. S'agissant du budget forêt, pour l'heure, le projet de budget n'est pas encore établi, faute d'éléments suffisants communiqués par l'ONF. S'agissant du budget annexe SEITA, ne comporte aucune prévision nouvelle pour 2004. Le budget annexe de l'eau est en cours d'élaboration et sera construit sur la base d'une marge de financement d'environ 175 K€, du maintien du taux de la surtaxe à 0,2287 € par m³ et sans recours à l'emprunt. Le budget annexe cimetière s'établit à 27€ environ, sachant qu'une augmentation de 4% des tarifs sera pratiquée en 2004.

Monsieur Marcel BRUNSTEIN fait part des remarques de l'opposition sur ces orientations budgétaires:

INTERVENTION DE M BRUNSTEIN

Monsieur Marcel BRUNSTEIN regrette que dans le domaine de l'environnement naturel et urbain, les crédits prévus pour 2004 diminuent de 49 %, soit 69 K€ représentant 1,3% du budget principal.

Monsieur Jean-Jacques RENAUDET souligne que le recours à l'emprunt permet à la municipalité de maintenir une marge de financement consacrée aux investissements relativement confortable. Il revient sur les propositions d'investissement par secteur d'intervention. S'agissant des investissements dans le secteur de l'urbanisme, de l'habitat et de l'économie, il constate une baisse de 36% par rapport à 2003. Or, en début de mandat, la municipalité avait pour priorité le développement économique. Selon Monsieur RENAUDET, celui ci ne saurait être assuré sans une offre de logement approprié. Il constate que l'enveloppe affectée aux investissements prévus en matière de voirie, réseaux, circulation et stationnement est disproportionnée par rapport à d'autres secteurs, puisqu'elle constitue presque la moitié du budget d'investissement. Il regrette la faiblesse des investissements prévus dans le domaine de l'environnement. Il considère que prévoir 69 K€ d'investissement dans ce domaine manque de sérieux. L'environnement et le développement durable sont des enjeux majeurs pour l'avenir. Il regrette également la diminution de près de 70% des investissements en matière de culture, patrimoine et tourisme. Selon lui, cela traduit le manque de volonté de l'équipe municipale de rendre à Sélestat son statut de Ville à fort potentiel culturel et patrimonial. S'agissant des équipements éducatifs, sanitaires et sociaux, il remarque que les investissements prévus sont satisfaisants, puisqu'ils augmentent de plus de 80%. Il regrette toutefois que l'opposition ne dispose d'aucune information concernant le devenir des enfants fréquentant l'école Annexe. Selon lui, la municipalité fait preuve d'un manque de prévoyance total dans ce dossier. Il remarque enfin que si les investissements en matière d'équipements sportifs et de loisirs restent stable, leur niveau est néanmoins très faible. Aussi, hormis le domaine scolaire, les enveloppes budgétaires affectées aux secteurs favorisant l'intégration et la cohésion sociales (logements, équipements sportifs, sanitaires...) sont en baisse ou stagnent, au profit des investissements en faveur de la circulation et du stationnement. Il aurait été facile de trouver un plus juste équilibre entre les différents investissements. Selon Monsieur RENAUDET, ces orientations budgétaires démontrent que les propositions de la municipalité sont largement éloignées des attentes de la population, et plus particulièrement celles des Sélestadiens se trouvant dans des situations précaires. Dans un contexte social dégradé, ces orientations ne donnent pas les signes d'une nouvelle politique pourtant nécessaire au maintien de la cohésion et de la justice sociales.

Monsieur André KLETHI rappelle que si les orientations budgétaires traduisent les choix politiques d'une municipalité, il faut néanmoins un certain temps pour rattraper et diluer les incohérences de la gestion passée. Il rappelle que ces orientations budgétaires renforcent durablement les fondations qui ont été mises en place depuis 2 ans. Les chiffres sont réellement optimistes. En effet, les dépenses de fonctionnement sont stabilisées, les intérêts de la dette sont en baisse, la pression fiscale est stable, le recours à l'emprunt l'est également,

ce qui permet de dégager une marge de financement satisfaisante. Quiconque qui n'est honnête ne peut contester que ces orientations budgétaires représentent un rendez vous avec l'avenir.

Selon Monsieur Marcel BRUNSTEIN, l'honnêteté serait de dire que c'est le rendez vous avec une augmentation futur des impôts.

S'agissant du budget affecté à l'environnement naturel et urbain, Monsieur Jean-François RAY rappelle qu'une partie du budget a été transféré aux travaux d'urbanisme. Contrairement aux affirmations de l'opposition, l'environnement ne s'essouffle pas. Il invite l'opposition à venir sur le terrain pour voir ce qui est fait. S'agissant du dossier « life nature », il rappelle qu'un vaste projet est actuellement en cours concernant la réserve naturelle de l'Ill*Wald. Il ajoute que la Ville intervient et travaille dans d'autres domaines tels que l'eau et l'air. S'agissant des déchets, il précise la Ville est en discussion avec le SMICTOM sur les problématiques liés aux déchets encombrants et aux déchets ultimes. Il invite l'opposition à ne pas abuser de la critique négative.

Madame Christiane HAMMAN fait remarquer que l'on peut, cette année, parler de stagnation des emprunts, dans la mesure où ceux ci ont été augmentés l'année dernière (2,3 K€), dans la même mesure. Elle rappelle que sous la précédente municipalité, Monsieur FEHLMANN considérait que les emprunts de la Ville étaient trop conséquents. Elle s'interroge donc sur le sens de la notion d'emprunt acceptable. Malgré les propos optimistes de Monsieur RAY, elle constate que l'environnement est mis à l'épreuve par la majorité. Si des projets sont effet prévus pour 2004, ils devraient figurer au budget.

Monsieur Robert ENGEL revient sur la problématique soulevée par Monsieur RENAUDET à propos de l'école Annexe. Il annonce à l'opposition que le dossier est prêt et qu'il va être très prochainement évoqué, avec les parents d'élèves notamment.

Monsieur Jacques MEYER rappelle que le budget dédié à l'urbanisme comprend de nombreux projets qui impacteront l'environnement urbain. Tel est, par exemple, le cas de l'aménagement du Neja Waj. Le budget aurait pu être partagé de manière différente, afin que des crédits plus conséquents soient inscrits sous la ligne environnement urbain. Ceci dit, ce qui est important, c'est le résultat sur le terrain. Il ajoute qu'en matière économique, la municipalité a fait plus en un an que la précédente municipalité en 10 ans.

Monsieur le Maire, Marcel BAUER rappelle que la présentation des orientations budgétaires ne diffèrent en rien de celle pratiquée par l'ancienne municipalité. S'agissant des emprunts, il explique qu'il ne lui paraît pas anormal que les investissements importants soient financés par l'emprunt, et par conséquent, par les générations futures, d'autant que les taux d'intérêt sont actuellement bas. Il rappelle que les orientations budgétaires consistent à répartir entre les différents secteurs d'intervention une enveloppe budgétaire. Aussi, il est nécessaire de faire des choix. Il rappelle à Monsieur RENAUDET que de nombreux logements ont été construits et que d'autres devraient être livrés dans les semaines à venir. S'agissant de l'enveloppe affectée à

la voirie, il souligne que certains projets sont prévus depuis longtemps, comme les aménagements dans le secteur de la gare ou les travaux du Neja Waj. Pour finir, il insiste sur le fait que la municipalité connaît les attentes de la population et qu'elle en est plus proche que ne l'ont été certains. S'agissant des travaux à l'hôtel d'Ebersmunster, il rappelle que la Ville est prête depuis six mois mais qu'elle attend l'avis définitif de la DRAC.

Monsieur Jean-Jacques RENAUDET regrette le ton méprisant et l'ironie avec lesquels s'exprime Monsieur le Maire.

Monsieur Marcel BRUNSTEIN regrette que Monsieur le Maire accuse l'opposition de malhonnêteté alors qu'elle ne joue que son rôle et en aucun cas n'est malhonnête.

Madame Christiane HAMMAN précise que lorsque Monsieur BRUNSTEIN à donner les chiffres concernant l'évolution de la dette par habitant, il ne s'agit que de gestion prévisionnelle. Elle considère qu'il normal d'alerter la municipalité.

Monsieur le Maire, Marcel BAUER évoque la philosophie qui a inspiré ces orientations budgétaires.

« Après la discussion animée que nous venons d'avoir, je voudrais en revenir à la solennité qu'impose un débat sur les orientations budgétaires et qui ne s'accommode pas d'approximations politiciennes ou de critiques gratuites dépourvues de propositions alternatives.

Mais finalement je me réjouis qu'à l'occasion de ce débat deux conceptions de la gestion municipale se soient confrontées et que celle qu'avec mon équipe j'ai mise en œuvre se révèle la plus pertinente et la plus profitable pour notre ville et pour ses habitants.

Notre vision et notre stratégie de l'action municipale sont à l'opposé d'une gestion aventureuse, synonyme d'urbanisme irréfléchi, de projets d'investissement irréalistes, d'initiatives incohérentes et non évaluées, de dépenses à la dérive.

A ce scénario - catastrophe nous avons préféré celui d'une gestion audacieuse mais précautionneuse, c'est à dire soucieuse de l'intérêt général, économe de l'argent public, efficace sur le long terme.

Les orientations budgétaires que nous vous proposons pour l'année 2004 s'inscrivent parfaitement dans cette logique. Elles se caractérisent par deux séries d'engagements :

- des promesses tenues*
- des programmes maîtrisés*

C'est au respect des promesses faites que l'on juge le sérieux et la constance d'un projet politique et d'une gestion. Les perspectives budgétaires pour 2004 me permettent, avec mon équipe, de tenir les engagements que nous avons pris :

- 1ère promesse tenue, le gel de la pression fiscale : notre souci est de ne pas ajouter à la hausse des impôts locaux que*

subissent les contribuables

- *deuxième promesse tenue, la stabilité du recours à l'emprunt : pour ne pas obérer notre capacité future d'investissement, nous entendons maintenir l'endettement de la Ville au niveau le plus faible possible*
- *troisième promesse tenue, la maîtrise des charges de fonctionnement (qu'il s'agisse des charges courantes de gestion ou des frais de personnel) : sans affaiblir le niveau et la qualité des services rendus à la population, nous avons pour ambition d'améliorer leur rendement et de faire la chasse aux dépenses superflues*
- *quatrième promesse tenue, le maintien d'un haut niveau d'investissement : nous pouvons d'autant mieux accélérer le développement et la modernisation des équipements publics dans notre ville que notre capacité d'autofinancement est en forte progression.*

Je pourrais continuer en parlant d'autres engagements plus ciblés que nous mettons également un point d'honneur à respecter :

- ⊙ *la poursuite de la commercialisation des terrains destinés à l'activité économique*
- ⊙ *le renforcement des effectifs de la police municipale et donc des mesures visant à améliorer la sécurité dans notre ville*
- ⊙ *la prise en compte des attentes exprimées lors des réunions publiques portant sur les grands projets ; nous sommes déterminés à rompre avec la pratique des « concertations bidon »*
- ⊙ *une répartition plus équitable des subventions aux associations et un renforcement du contrôle de l'utilisation qui en est faite*
- ⊙ *la réduction des dépenses de fonctionnement courant des Tanzmatten*
- ⊙ *etc ...*

Je voudrais dire aussi que non seulement nous tenons les promesses que nous avons faites mais, qui plus est, nos orientations de gestion tranchent singulièrement avec celles constatées dans la plupart des autres villes moyennes et grandes.

Que constate-t-on ailleurs ?

- *soit une augmentation des impôts locaux, soit une augmentation de l'appel à l'emprunt*
- *des dépenses de fonctionnement qui progressent fortement et en tout cas plus vite que les recettes ...*
- *... résultat : un niveau d'épargne en chute libre*
- *un taux d'équipement qui n'est « sauvé » que par l'appel à l'emprunt ou par la pression fiscale.*

Eh bien, nous pouvons être fiers, à Sélestat, d'échapper à ce schéma d'évolution des finances locales plus qu'inquiétant.

Lorsque je parle de programmes maîtrisés, je veux parler des projets d'équipement et de service que nous projetons de mener à terme, sans démesure et sans dérapage des coûts, mais avec rigueur et pragmatisme, et en harmonie avec les vrais besoins de la population.

C'est cette idée d'investissement réaliste qui sous-tend notre politique et qui a influencé le choix des grands projets inscrits aux orientations budgétaires

de 2004 : les zones d'activités économiques, le Neja Waj, le cimetière, la Place de la République, la chapelle Saint Quirin, le Grubfeld, la modernisation du stationnement, l'augmentation des capacités d'accueils des enfants (en école ou halte-garderie), etc ...

La recherche d'un équilibre entre les différents secteurs d'intervention de la Ville a évidemment été privilégiée ... mais sans « saupoudrage » et sans « gonfler » artificiellement telle ou telle enveloppe. Nos priorités d'investissement sont clairement affirmées : d'une part, les aménagements urbains, la circulation et le stationnement ; d'autre part, les équipements éducatifs, sportifs et sociaux. Ces priorités s'accompagnent d'une détermination à rendre les services publics communaux plus performants, donc plus en phase avec les exigences des usagers et avec les contraintes économiques qui pèsent sur les collectivités locales.

Notre volonté et notre devoir, c'est d'entendre les attentes des sélestadiens. Et nos priorités budgétaires y répondent de la manière la plus concrète possible, avec le souci permanent de réaliser les projets dans les délais et les enveloppes financières impartis, ce qui n'a pas toujours été le cas dans le passé.

En tout cas, en ce qui concerne l'équipe que je conduis, notre intention est de mener à bien le programme sur lequel nous avons été élus. Nous le ferons, en 2004 et le plus loin possible dans le temps, en respectant les citoyens et en ménageant notre monture .. c'est à dire les capacités financières de la Ville ».

Adopté – 7 contre : MM. Jean-Jacques RENAUDET, François SIMON, Marcel BRUNSTEIN, Mmes Janine FRIEDEL, Sonia AMBERG, Christiane HAMMAN, M. Jean-Paul STOTZ

3 . Assurance « Dommages aux Biens » : ajustements budgétaires

Madame Gaby KARL-SCHORN explique qu'en raison du nombre important de sinistres dont la Ville a fait l'objet en 2002 et de la prime au titre des catastrophes naturelles, la cotisation « dommage aux biens » a augmenté et s'établit 40 620 € TTC. A cette cotisation, s'ajoute une surprime de 4 377 € TTC, au titre du fonds « actes de terrorisme » et du fonds « attentats », ce qui porte les cotisations 2003 à 45 000 € TTC. Aussi, un abondement de crédits de 21 440 € est sollicité pour s'acquitter de la prime à verser au titre du contrat d'assurance « Dommage aux biens ».

Adopté à l'unanimité.

4. Passation d'un avenant de transfert au marché n° 52/2002 passé avec la Société PETITJEAN

Monsieur Jean-Pierre WURCH explique qu'il s'agit d'une simple formalité, la société PETIJEAN ayant changé de dénomination après

fusion par voie d'absorption. Le marché doit donc être transféré à la société PETIJEAN INDUSTRIES SAS.

Adopté à l'unanimité.

5. Subvention à l'association INSER-ACTION

Monsieur Jean-Pierre WURCH explique que l'association INSER-ACTION a pour objectif de permettre à des personnes accidentées de la vie de se réinsérer professionnellement. Dans cette perspective, elle envisage de créer un centre de production d'appareils électroniques faisant appel aux compétences de divers métiers. Ce projet est encore à l'étude mais pour sensibiliser le grand public, l'association prépare actuellement une manifestation qui prendra la forme d'un train forum, qui s'arrêtera à Sélestat. Cette opération de communication est estimée à 19 625 €. L'association sollicite le soutien de la Ville. Celle-ci est disposée à verser une aide d'un montant de 500 € pour l'opération train-forum.

Adopté à l'unanimité.

6 . Subvention au Foyer socio-Educatif du Lycée d'Enseignement Général Technologique Dr Koeberle, participation au jeu « Question pour un Champion »

Monsieur Jean-Pierre WURCH rappelle que les élèves d'une classe de terminale se sont rendus à Paris pour soutenir leurs camarades participant au jeu « Question pour un Champion ». Pour financer leur déplacement à Paris, les élèves ont sollicités une subvention. Il est proposé d'allouer une aide de 300€.

Adopté à l'unanimité.

7. Subvention à la Communauté Israélite de Sélestat

Monsieur Jean-Pierre WURCH explique que la Communauté Israélite de Sélestat sollicite une subvention de la Ville pour financer des travaux à la Synagogue. Il est proposé d'allouer une aide dont le taux est fixé à 20 % des dépenses engagées et, en tout état de cause plafonnée à 1 592 €.

Monsieur Marcel BRUNSTEIN demande pourquoi seules trois demandes de subvention sont présentées au Conseil Municipal alors que la Commission des Finances a examiné quatre demandes de subvention. Il s'interroge sur le sort réservé à la demande émanant de l'association « les P'tites fripouilles », demande qui avait pourtant reçu un avis favorable.

Monsieur le Maire, Marcel BAUER lui répond que des compléments d'information ont été demandés à l'association. Aussi, le bureau municipal a ajourné cette demande de subvention.

Monsieur Marcel BRUNSTEIN fait part de sa surprise, dans la mesure où il était inscrit sur le projet de délibération présenté en commission que le bureau avait émis un avis favorable à cette demande de subvention.

Monsieur le Maire, Marcel BAUER lui explique que le Bureau Municipal a réexaminé cette demande et a souhaité l'ajourner en attendant les renseignements complémentaires.

Adopté à l'unanimité.

8. Versement de l'indemnité de conseil au comptable de la Ville de Sélestat

Monsieur le Maire, Marcel BAUER rappelle que cette indemnité est calculée en fonction des dépenses réelles d'investissement et de fonctionnement constatées au cours des trois dernières années et est due au titre des fonctions de conseil exercées par le trésorier.

Adopté à l'unanimité.

B. POLITIQUE FONCIERE ET URBAINE

9. Zone d'aménagement concerté (ZAC) Gare
 - approbation du compte rendu annuel à la collectivité (CRAC) 2002
 - avenant à la concession Société d'Équipement de la Région Mulhousienne (SERM)

Monsieur Jacques MEYER rappelle le contexte de ce dossier :

« M. le Maire, mes chers collègues,

Permettez-moi d'aborder un sujet aussi complexe qu'important, et qui touche au devenir de la Zone d'Aménagement Concerté de la Gare.

Il vous est en effet demandé ce soir d'approuver le Compte Rendu Annuel à la Collectivité, ainsi qu'un avenant à la concession Société d'Équipement de la Région Mulhousienne. Afin que chacun comprenne précisément de quoi nous parlons, je vais tenter d'être aussi clair que possible.

Il y 11 ans, la ZAC Gare a été initiée; la réalisation de son aménagement a été confiée à la SERM. Un traité de concession a naturellement été mis au point. Notons que ce traité prévoyait, dès le départ, que l'intégralité des risques financiers de cette opération revenait à la Ville de Sélestat.

A ce titre, et au regard de la Loi, la SERM se devait de produire, chaque année, un rapport annuel aux collectivités concédantes : ce document s'appelle un « CRAC ». Ce CRAC devait, par conséquent, être chaque année présenté en Conseil Municipal.

Comme en témoigne la première diapo, le CRAC 1998, approuvé par le Conseil Municipal en 1999, présentait un excédent de 51 000 euros. L'année

suivante, le CRAC 1999, qui aurait dû être présenté en 2000, fait soudainement état d'une dérive financière surprenante, à hauteur de 785 000 euros, soit 5,15 millions de francs.

Curieusement, et contrairement aux textes, ce compte rendu n'a jamais été présenté en Conseil Municipal. Il en va d'ailleurs de même pour le CRAC 2000, qui aurait dû être présenté début 2001. On peut légitimement s'interroger sur ces omissions et sur ce manque de transparence. Je rappelle que nous parlons ici de sommes importantes, s'élevant à plusieurs millions de francs.

Dès notre arrivée aux responsabilités, nous avons fait le choix de stopper l'opération en cours, et ce pour deux raisons.

D'abord parce qu'elle laissait présager des dérives financières effroyables, même si leur étendue était jusqu'alors cachée aux Sélestadiens. Ensuite, nous avons stoppé ce projet parce que cette opération prévoyait une densification proprement délirante du quartier de la gare.

Pour que les Sélestadiens comprennent bien, je tiens à indiquer que votre projet prévoyait la construction de plus du double des immeubles actuellement réalisés dans ce quartier. C'est tout simplement totalement irresponsable. Ce ne sont ni les usagers de la gare, ni les riverains, qui me contrediront. Mais je reviendrai sur ce point.

Nous avons stoppé cette opération, et immédiatement demandé à un cabinet d'avocats de faire le point sur ce dossier. L'audit en cours ne nous a pas permis de présenter le CRAC 2001. Chose à laquelle nous remédions ce jour, en vous présentant un bilan financier prévisionnel jugé plus que réaliste par les spécialistes dont nous nous sommes entourés. Alors, bien sûr, le fait d'avoir stoppé l'opération a un coût. Mais un coût minime, par rapport aux dérives préalables, vous en conviendrez. D'autant que la bilan du CRAC 1999 n'était que prévisionnel, et que le déficit –et vous le savez- allait encore se creuser.

Oui, le résultat de l'opération s'élève à 900 000 euros. C'est un chiffre très important. Mais c'est le prix que nous devons payer pour régler la facture laissée par la précédente équipe municipale dans ce dossier. Nous sommes aussi outrés, que le sont et le seront nos concitoyens en apprenant cela, car, encore une fois, votre faute est double : non seulement vous avez laissé une situation financière se détériorer très dangereusement, mais en plus, vous avez volontairement caché la réalité à la population en refusant de présenter publiquement les bilans de l'opération.

Les chiffres sont accablants, et le contribuable – c'est-à-dire nous tous- paiera la facture, comme toujours. Aucune alternative n'est possible.

L'utilisation partielle de l'excédant budgétaire de 2002, et de la réserve pour dépenses imprévues inscrite au budget 2003, nous permettra de mobiliser les crédits nécessaires au versement de la première fraction. La rigueur budgétaire à laquelle nous nous astreignons servira donc à régler la facture laissée par l'ancienne municipalité, plutôt qu'à améliorer l'offre en services publics. Je le regrette.

Une précision toutefois. Je ne souhaite pas accabler l'ensemble des membres de l'opposition actuelle. Certains ont fait leur boulot. Certains savaient ce qui allait se passer, certains ont, à l'époque, écouté les services, qui annonçaient que le piège allait, je cite, « se refermer sur la Ville ». Mais, visiblement, la majorité ne voulait rien entendre.

Nous avons retrouvé des notes de l'adjoint au finance de l'époque, qui sensibilisait les uns et les autres, et qui tentait d'exiger un arbitrage raisonnable. M. BRUNSTEIN, vous avez du vous sentir bien seul, car cet arbitrage n'a jamais eu lieu. Les dégâts ont en effet été commis, en toute connaissance de cause, et en toute opacité.

Monsieur RENAUDET, vous étiez alors premier adjoint. Je suis moi-même à cette place aujourd'hui, et je peux donc en témoigner : vous ne pouviez ignorer la situation.

L'énergie avec laquelle vous avez défendu vos vues sur le devenir du quartier de la gare lors de la campagne des élections municipales confirme que, sans peut-être le maîtriser parfaitement, vous connaissiez ce dossier, et vous saviez parfaitement ce qu'il allait coûter aux Sélestadiens. Vous saviez aussi quels chiffres vous vouliez révéler, et quels chiffres vous avez délibérément masqués. Aucun de ceux d'entre vous qui aviez des responsabilités à cette époque ne peut me dire, les yeux dans les yeux, qu'il ne savait pas. Nous avons les notes internes, nous pouvons les produire si vous le jugez utile.

Pour finir, au-delà de l'immense responsabilité que vous portez dans la dérive financière sans précédent dont ce dossier témoigne, je souhaiterais revenir sur un autre aspect.

Je l'ai dit, vous souhaitiez faire construire plus de deux fois plus d'immeubles dans ce quartier, par rapport à ce qu'il existe aujourd'hui. Les projets immobiliers que vous avez nourris dans le quartier Schweisguth, ont fait disparaître nombre d'espaces verts. Vous avez délibérément surbâti la place du vieux Port. Vous avez, autre exemple, surdensifié le vieux centre : l'ensemble immobilier qui existe, coincé entre la chapelle Saint Quirin et l'Arsenal Saint Hilaire, en témoigne. Je pourrais multiplier les exemples d'aventures urbanistiques de ce type.

Alors, de grâce, vous qui avez véritablement saccagé la cohérence urbaine de Sélestat, cessez de nous donner des leçons dans ce domaine. Cessez de nous reprocher de négliger les espaces verts : au rythme où vous alliez, le quartier de la gare serait devenu une cité aussi dense que celles qu'on voit dans les banlieues des grandes villes, et le centre ville serait totalement asphyxié.

On peut faire de la politique dans ses discours, mais veillez à ne pas systématiquement insulter l'intelligence et la mémoire des Sélestadiens. Cette époque n'est pas si lointaine, et vous le savez. Je vous serais reconnaissant de vous en souvenir, vous aussi.

Mesdames, Messieurs, chers collègues, je vous demande donc de voter, à l'unanimité, et suite à la l'avis favorable des commissions qui se sont réunies à cet effet, en faveur de ce projet de délibération.

Je demande en effet l'unanimité. Chers collègues de l'opposition, sans faire de comparaison déplacée, dans une autre histoire de Société d'Economie Mixte, dans une autre ville bas-rhinoise, vos amis n'ont pas eu le courage de reconnaître leurs erreurs et ont préféré persister dans l'hypocrisie la plus totale. Je crois que les Sélestadiens méritent mieux, et qu'ils vous seront reconnaissants de nous accompagner pour tourner une page de ce dossier, et pour aller, ensemble, de l'avant dans l'intérêt exclusif de la qualité de vie de chacun.

Merci pour votre attention ».

Monsieur Jacques MEYER annonce que le coût total de l'opération pour la Ville est estimé, sur la base du Compte Rendu d'Activités 2002 (CRAC), à 1 247 000 €. Il ajoute qu'un avenant au traité de concession initial doit être conclu pour clore l'opération.

Monsieur Jean-Jacques RENAUDET regrette les attaques dont il a fait l'objet. Il revendique le fait d'exprimer ses propres opinions et considère que le projet ne présentait pas une « surdensification effroyable ». Il conteste avoir « saccagé » le centre ville en le bâtissant. Il rappelle que le Vieux Port à toujours été bâti de même que le vieux centre. Il reconnaît que cette opération présentait un coût. Toutefois, il estime que celui ci aurait été moindre si l'opération avait été poursuivie. Selon lui, quel que soit le projet, il ne convient pas à tout le monde. Il reprend d'ailleurs l'exemple du projet pour l'aménagement de la Place de la république.

Monsieur Marcel BRUNSTEIN rappelle que les CRAC arrivaient toujours très tardivement. Il convient qu'effectivement à l'occasion du CRAC 1999, la municipalité a pris connaissance de la situation. C'est la raison pour laquelle, il a alerté ses collègues de l'époque. Aussi, si le CRAC 1999 n'a pas été présenté au Conseil Municipal, c'est parce que la municipalité n'en partageait pas l'analyse et souhaitait trouver des réponses adéquates à la situation qui lui était présentée par la SERM. Or, dès fin 2000, la campagne électorale a commencé et les choses sont passées. Il insiste néanmoins sur le fait que ce n'était pas une volonté délibérée de cacher les choses à la population.

Monsieur Jacques MEYER rappelle que lorsque l'ancienne équipe a pris connaissance du CRAC 1999, elle a essayé d'augmenter la Surface Hors Oeuvre Nette (SHON) pour pouvoir s'y retrouver financièrement. Toutefois, et de l'avis des experts, dans une telle situation, la dérive financière ne pouvait pas s'arrêter là. Il rappelle que Saint Quirin ou le Vieux Port étaient des espaces qui n'étaient pas bâtis ou surbâti avant que la précédente équipe municipale ne les transforme. Or, ceci est en totale contradiction avec le courrier envoyé récemment par Monsieur RENAUDET dénonçant le manque d'espaces verts en centre ville. Or, à partir de 1997, de nombreuses ont été réalisées en centre ville, ne permettant plus la création, ni d'espaces verts ni de parking.

Il considère que le CRAC 1999 aurait matériellement pu être présenté, ce qui n'est pas forcément le cas du CRAC 2000. Il demande pourquoi le CRAC 1999, présentant un déficit de 785 000 €, n'a pas été présenté en Conseil Municipal, en 2000 voire début 2001.

Monsieur Jean-Paul STOTZ précise que le précédent Conseil Municipal a voté à l'unanimité la création d'une maison de retraite dans l'ensemble Saint Quirin. S'agissant de transparence, il rappelle que la municipalité n'a pas présentée le CRAC 2001...Il regrette aujourd'hui qu'il faille dépenser autant d'argent pour quelque chose qui ne sera pas fait. Selon lui, c'est la municipalité qui dilapide l'argent du contribuable.

Madame Christiane HAMMAN demande où la précédente municipalité aurait dû construire si ce n'est dans les quartiers évoqués (schweisguth....) et où l'actuelle municipalité envisage de construire eu égard au manque de logement, mis en exergue par l'Observatoire du logement.

Monsieur Jacques MEYER constate que la discussion dévie sur d'autres sujets. Aussi, il répète sa question : pourquoi la précédente municipalité n'a t-elle pas présenté le CRAC 1999 fin 2000/début 2001.

Monsieur Marcel BRUNSTEIN rappelle que le CRAC 1999 est arrivé en cours d'année 2000. Dès que la municipalité a pris connaissance de ce bilan prévisionnel, elle a souhaité y réfléchir pour y apporter des inflexions. L'année 2001 est arrivée, et sachant que le Maire changerait -Monsieur GIERSCH ne souhaitant pas se représenter-, il appartenait à la nouvelle municipalité de choisir l'orientation qu'elle privilégierait.

Monsieur le Maire, Marcel BAUER, explique que si la zone avait été densifiée conformément à ce qui était prévu, le déficit aurait été aussi important qu'il l'est aujourd'hui, dans une zone qui n'est, fort heureusement, pas densifiée. S'agissant des espaces verts, il rappelle que si la Ville de Sélestat est aujourd'hui en dessous de la moyenne nationale, cela ne peut être imputée à la municipalité qui n'a la charge des affaires que depuis deux ans. Or, la précédente municipalité, qui est restée 12 ans à la tête de la Ville, aurait pu créer des espaces verts. Enfin, il regrette que Monsieur RENAUDET ait manqué de correction en envoyant son courrier déplorant le manque d'espaces verts à la presse avant de le lui envoyer.

Monsieur Jean-Jacques RENAUDET indique qu'il a remis son courrier à la personne chargée de l'accueil à la Mairie avant de le déposer à la presse.

Adopté – 7 contre : MM. Jean-Jacques RENAUDET, François SIMON, Marcel BRUNSTEIN, Mmes Janine FRIEDEL, Sonia AMBERG, Christiane HAMMAN, M. Jean-Paul STOTZ

10.Présentation du rapport annuel 2002 sur le Service Public de l'assainissement

Monsieur Jacques MEYER rappelle que ce rapport a été examiné en commission de l'urbanisme et en commission consultative des services publics.

Madame Christiane HAMMAN demande ce qu'il advient de la poursuite du collecteur.

Monsieur le Maire, Marcel BAUER explique qu'une nouvelle programmation pluri-annuelle a été mise en oeuvre en matière d'assainissement. Aussi, la pose du nouveau collecteur, dont il détaille le circuit, sera poursuivie l'année prochaine.

Adopté à l'unanimité.

11. Rétrocession à la Ville des voiries de l'Association Foncière Urbaine Autorisée (AFUA) Spitalwasen

Monsieur Jacques MEYER rappelle que les travaux de viabilisation de l'AFUA Spitalwasen sont aujourd'hui terminés. Aussi, conformément aux engagements pris dans le cadre du dossier de remembrement, la Ville va acquérir pour l'euro symbolique l'ensemble des voiries.

Adopté à l'unanimité.

12. Acquisition d'un immeuble place d'Armes/rue des Prêcheurs

Monsieur le Maire, Marcel BAUER rappelle qu'il s'agit d'un immeuble contiguë à la mairie. Cet immeuble est vide depuis un certain temps, exception faite de la boutique se trouvant côté rue des prêcheurs. L'acquisition de cet immeuble présente une opportunité pour la Ville. Après négociations avec la propriétaire -Mme KRUCH-il a été décidé que l'acquisition de l'immeuble prendrait la forme d'une rente viagère d'un montant mensuel de 1 525 €, pour une durée minimale de 20 ans. Il ajoute que le commerce situé au rez-de-chaussée versera un loyer à la Ville. Il précise enfin que des travaux devront être réalisés dans cet immeuble.

Adopté à l'unanimité.

13. Cession au SMICTOM d'Alsace centrale d'une parcelle de terrain

Monsieur Jean-Pierre WURCH explique que le SMICTOM souhaite acquérir une bande de terrain de 1,50 ares, et ce, en vue de l'extension du centre technique d'enfouissement des déchets ultimes. Il est proposé que cette cession s'effectue à titre gratuit.

Adopté à l'unanimité

C. DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE

14. Parc d'Activités Economiques Nord – Avis du Conseil Municipal sur la cession par la société DARAMIC SA d'un terrain

à la société SALM SAS (CUISINES SCHMIDT) et report des droits à résolution

Monsieur Guy RITTER rappelle que le cahier des charges, annexé à l'acte de vente, concède à la société DARAMIC un droit de résolution au profit de la Ville de Sélestat, par lequel la société DARAMIC s'engageait à finaliser son implantation industrielle et à occuper l'intégralité du terrain avant le 31 décembre 2005. Par ailleurs, DARAMIC souhaite vendre un terrain d'une surface de 10 hectares à la société Cuisine SCHMIDT, pour y réaliser une unité de production. Les travaux débuteront en 2005. Aussi, il convient de fixer à 2010, dans un premier temps, le droit de résolution de Cuisine SCHMIDT au profit de la Ville et, de proroger le droit de résolution de DARAMIC jusqu'en 2020.

Il précise que la société Cuisine SCHMIDT est aujourd'hui dans l'obligation de s'agrandir. Le seul site permettant une extension étant le terrain situé dans le PAEN et appartenant à la société DARAMIC.

Adopté à l'unanimité.

Monsieur Jacques MEYER ne prend pas part au vote.

D. ORGANISATION ET FONCTIONNEMENT DES INSTANCES ET DES SERVICES DE LA COMMUNE

15. Désignation d'un nouveau Directeur des Tanzmatten

Monsieur le Maire, Marcel BAUER rappelle qu'une centaine de candidats avaient postulé à cet emploi. Le jury de recrutement a proposé d'en retenir 4. Il a rencontré ces quatre candidats et a choisi Monsieur Jean-Paul HUMBERT pour occuper les fonctions de Directeur des Tanzmatten.

Madame Janine FRIEDEL propose de revoir la rédaction de la délibération qui n'est, selon elle, pas tout à fait conforme à la réalité. Aussi, elle suggère d'écrire: «le jury a proposé quatre candidats au Maire qui a décidé de retenir...».

Monsieur le Maire, Marcel BAUER précise que cet amendement à la délibération sera pris en compte.

Adopté à l'unanimité.

16. Création d'un emploi contractuel de Chef de projet culturel

Monsieur le Maire, Marcel BAUER rappelle que le poste de nouveau Directeur des Tanzmatten a été pourvu et que la nouvelle organisation est en place. Aussi, il propose de transformer l'emploi de Directeur adjoint des Tanzmatten occupé par Philippe RAUEL en emploi contractuel de chef de projet culturel rattaché à la Direction de l'Animation et des Loisirs.

Monsieur Jean-Jacques RENAUDET considère que ce poste est nécessaire. Néanmoins, il suggère que ce poste prenne la dénomination de chef de la coordination culturelle, dans la mesure où les missions dont il s'agit ne sont pas vraiment nouvelles : corso fleuri, animations de Noël... Il félicite Philippe RAUEL pour le travail accompli pendant la vacance de poste de Directeur des Tanzmatten. Il ajoute que le poste de Directeur Adjoint des Tanzmatten est nécessaire, dans la mesure où le travail de Directeur revêt deux aspects qu'il peut être difficile de mener de front, à savoir la programmation culturelle et la gestion de l'équipement.

Monsieur le Maire, Marcel BAUER explique que le nouveau Directeur est au fait de ces deux aspects et des deux casquettes qu'il va devoir endosser.

Adopté à l'unanimité.

17. Création d'un emploi d'Ingénieur

Monsieur le Maire, Marcel BAUER explique qu'un technicien supérieur travaillant au service de l'Aménagement Urbain a réussi en mars 2000 l'examen professionnel d'Ingenieur Subdivisionnaire. La nomination, au titre de la promotion interne, est sur ce grade, liée à une condition de quota. C'est la raison pour laquelle, elle n'est possible qu'aujourd'hui.

Madame Christiane HAMMAN demande si le poste de technicien supérieur qui était précédemment occupé par cet agent ne doit pas être supprimé.

Monsieur le Maire, Marcel BAUER explique que le poste de technicien va être maintenu au plan des effectifs, si un agent devait être nommé sur ce grade en interne.

Adopté à l'unanimité.

E. DEVELOPPEMENT CULTUREL ET TOURISTIQUE

18. Adhésion de la Ville de Sélestat (Les Tanzmatten) à la carte VITACULTURE

Monsieur Jean-Claude DONIUS explique que la carte vitaculture, proposé par l'Agence Culturelle d'Alsace, a pour objectif de proposer aux jeunes agés de 15 à 25 ans des tarifs réduits à des spectacles, afin d'assurer un plus large accès à la culture. Il est proposé que les Tanzmatten adhère à ce dispositif.

Madame Janine FRIEDEL regrette l'absence du cinéma de Sélestat de ce dispositif, qui semble t-il va changer sa billetterie l'année prochaine.

Aussi, elle pense qu'il faudra inviter la propriétaire à adhérer à ce dispositif, le cinéma étant un divertissement prisé par les jeunes.

Monsieur le Maire, Marcel BAUER explique que lors d'un conseil d'administration de l'Agence Culturelle d'Alsace le problème de la participation de certain exploitant de cinéma a été évoqué. L'Agence Culturelle d'Alsace négocie avec les différents exploitants pour les faire adhérer à ce dispositif.

Adopté à l'unanimité.

19. Legs à la Ville de Sélestat de divers objets de la succession de Mademoiselle Yvonne STAHL

Monsieur Jean-Claude DONIUS rappelle que Mademoiselle Yvonne STAHL a légué certains de ses biens à la Bibliothèque Humaniste.

Adopté à l'unanimité.

F. DIVERS

20. Rapport annuel d'activités 2002 de la Communauté de Communes de Sélestat

Monsieur le Maire, Marcel BAUER explique le retard dû dans la production de ce rapport. Il détaille les grands axes du rapport.

S'agissant du service Animation Jeunesse, dont le cadre d'intervention a été redéfini avec la mise en place du pôle relais et le renouvellement du comité de pilotage, Madame Christiane HAMMAN précise que les bénévoles des communes environnantes participaient déjà au groupe de pilotage, même avant que ce dernier ne soit renouvelé. Par ailleurs, quand il est dit qu'un poste nouveau a été créé au niveau de la Communauté de communes, il convient de préciser que ce n'est pas un poste supplémentaire, c'est un poste qui existait au sein du CCAS et qui a été transféré à la Communauté de communes.

Le Conseil Municipal prend acte du rapport d'activités 2002 de la Communauté de communes de Sélestat.

21. Extension des compétences de la Communauté de communes de Sélestat : Département Universitaire d'Etudes Territoriales

Monsieur le Maire, Marcel BAUER explique que jusqu'alors la Ville de Sélestat apportait son concours, notamment financier, au DEUST proposé par l'université Marc BLOC. Aujourd'hui cette formation complète son premier cycle par une licence professionnelle d'études territoriales appliquées. Compte tenu de l'intérêt de ce projet, la Communauté de Communes de Sélestat souhaite se doter de la compétence « Département Universitaire d'Etudes Territoriales ». Ainsi,

la CCS va prendre en charge la mise en place des structures modulaires sur le site de l'ancien village de vacances. Ce site présente l'avantage de se trouver à proximité de la gare, du front culturel et du lycée Schwilgué pour la restauration scolaire. Pour la réalisation de ce projet, la ville de Sélestat va mettre à la disposition de la CCS le terrain de l'ancien village de vacances. Il souligne que suite aux observations formulées par l'opposition en commission des finances, un article consacré à la reprise du terrain par la Ville a été rajouté au procès verbal contradictoire, joint au projet de délibération.

Madame Christiane HAMMAN demande quelle est la durée raisonnable d'une implantation « provisoire » sur le terrain de l'ancien village de vacances. Elle suggère, ironiquement, de mettre en place cette formation à Ebersheim, ce qui permettra une utilisation importante des bus, comme pour aller à Kintzheim...

Monsieur le Maire, Marcel BAUER lui répond que ce site aurait pu convenir s'il y avait une médiathèque ou des offres en matière de restauration scolaire... S'agissant de l'utilisation du site de l'ancien village de vacances, il explique que le projet avec Renouveau n'a pas abouti. D'autres orientations doivent donc être envisagées sur ce site.

Monsieur Jean-Jacques RENAUDET lui rappelle que l'opposition a donc une utilité puisque c'est elle qui a proposé l'amendement au PV contradictoire.

Monsieur le Maire, Marcel BAUER s'en félicite.

Monsieur Jean-Paul STOTZ souligne que la municipalité a préféré installée cette formation sur ce terrain plutôt que des espaces verts...

Monsieur le Maire, Marcel BAUER lui répond qu'il ne s'agit pas à l'occurrence d'une surdensification de construction. L'espace vert reste très agréable dans le secteur et sera mis en valeur. Il remercie les collectivités participantes à ce projet et notamment le Conseil régional.

Adopté à l'unanimité.

22. Extension des compétences de la Communauté de Communes de Sélestat : Soutien aux activités sportives de haut niveau

Monsieur le Maire, Marcel BAUER explique que la Communauté de communes de Sélestat a souhaité se doter de la compétences « Soutien aux activités sportives de haut niveau » et ce, afin de soutenir le SCS Hand dont le rayonnement régional est incontestable.

Monsieur Jean-Paul STOTZ rappelle que le Pays soutien la démarche de la Communauté de communes de Sélestat en faveur du club de hand. Ce dernier pourra ainsi bénéficier de subventions plus importantes de la part de la Région.

Adopté à l'unanimité.

Monsieur Jean-Paul STOTZ ne prend pas part au vote.

* * * * *

Monsieur Jean-Paul STOTZ propose d'utiliser le parking des Tanzmatten à l'occasion des fêtes de fin d'année et de mettre en place des navettes vers le centre ville.

Il fait remarquer que le Conseil Régional a examiné le projet de création de parking ouest à la gare et notamment le parking à vélo. Il souligne qu'à Soultz-sous-forêt un parking identique est envisagé mais avec une contenance de 25 places. Aussi, il serait souhaitable d'harmoniser les deux projets, au moins en termes de places.

Monsieur le Maire, Marcel BAUER lui répond que si la SNCF et RFF sont prêtes à aller dans ce sens, il y est tout à fait favorable.

Madame Janine FRIEDEL suggère de maintenir le TIS les deux dimanches avant Noël, pendant lesquels les magasin seront ouverts.

Monsieur Jacques MEYER lui répond que cela est prévu.

Monsieur le Maire, Marcel BAUER rappelle que la prochaine séance du Conseil Municipal sera écourtée et suivie d'un dîner.

Fin de la séance : 22 h 15

DGS/P/B
P V
05/12/03

3 3

provisoire

Le secrétaire de séance

Robert ENGEL